



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU Jeudi 24 Mars 2005

Conseillers en exercice: 15 Date de Convocation: 11/03/2005 affichée le 11/03/2005
Présents: 12 Votants: 12 Date d'affichage compte rendu : 24/03//2005

L' An Deux Mille Cinq et le Jeudi vingt quatre Mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de L'ESCALE convoqué régulièrement, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard REVEST, Maire de la commune.

Présents : Mesdames et Messieurs AVRIL Guy, AVRIL J-Louis, BLANC Chantal, COMBE Gérard, COMBE J-Claude, FIAERT Claude, FONTIN René, MINZOLINI Jacques, REVEST Richard, SUAREZ Michel, VICAIRE Emmanuelle, VINAI Annie

Excusés : Mme et Ms BOYER Eric SICELLO Pascal PETRICOLA Serge, **Pouvoirs :** Néant

Secrétaire de séance Jean-Claude COMBE

OBJET : projet de L.G. V « P ACA » - contribution au débat public

EXPOSE DES MOTIFS:

Les Alpes du Sud en général et les Alpes de Haute-Provence en particulier souffrent d'un enclavement persistant qui entrave leur développement économique. L'absence de connexion autoroutière efficaces entre les villes préfectorales et le réseau autoroutier national d'une part et d'autre part les vicissitudes affectant la poursuite de l'A51 qui, pour l'heure, n'assure pas la liaison avec Grenoble et au delà avec la région Rhône Alpes, attestent de cette préoccupante réalité.

Le déficit en matière d'équipements de transport, ferré et routier notamment, qui caractérise nos deux départements alpins 04 et 05, obère leurs perspectives de croissance en ne mettant pas les acteurs institutionnels en situation d'exploiter le dynamisme de leur tissu commercial et productif. Les atouts majeurs que recèlent nos territoires dans le secteur touristique ne peuvent être pour les mêmes raisons, promus comme il conviendrait.

Dès lors, il est fondamental que le cadre du processus de réflexion-discussion, préluant à la définition du tracé qu'empruntera l'infrastructure considérée, notre commune se mobilise au titre du débat public, pour obtenir que cette nouvelle ligne TGV irrigue dans des conditions satisfaisantes nos territoires alpins, et participe ce faisant à l'aménagement de l'intégralité de l'espace régional.

Quatre facteurs déterminants plaident dans ce sens:

L'installation d'ITER à Cadarache:

La décision des autorités politiques compétentes d'implanter au sein du C.E.A situé à Cadarache le projet ITER, va avoir pour effet direct de conforter substantiellement le capital économique et démographique des Alpes de Haute-Provence.

Au plan de l'emploi:

- . 500 emplois directs en phase de construction (équipe ITER)
- . 1 000 en phase d'exploitation (600 équipe ITER + 400 collaborateurs en mission) . 3 000 emplois indirects créés en France pour la construction dont 1 400 en P ACA . 3250 emplois indirects créés pour l'exploitation d'ITER dont 2400 en PACA.

De 3 h 30 à 3 h 40 pour le tracé Nord contre 4 h 05 pour le tracé Sud. La solution Nord étant défendue par les Alpes Maritimes afin de rendre le futur TGV concurrentiel de l'avion de plus en plus saturé sur l'aéroport Nice Côte d'Azur.

Le projet d'aménager et de moderniser, en mesure d'accompagnement à la LGV, la ligne du Val de Durance:

Qui pourrait être raccordée et qu'il conviendrait d'électrifier et de doubler par endroits pour y faire circuler des TGV ou des RER avec des temps de trajets nettement améliorés.

D'autre part, le tourisme et le thermalisme qui constituent deux éléments moteurs du modèle économique des Alpes du Sud bénéficieraient d'un formidable élan si la L.G.V était conçue selon un scénario qui prenne en compte la desserte des départements alpins.

Enfin, l'activité industrielle ne peut que tirer avantage du branchement des Alpes du Sud sur le réseau ferré national.

NOUS PROPOSONS LA SOLUTION TECHNIQUE SUIVANTE:

Connecter la ligne alpine au réseau L.G.V existant à Cavaillon, qui constitue le point de croisement idoine, au lieu dit le Cheval Blanc. La mise en œuvre de ce schéma doit s'accompagner de l'électrification des lignes ferrées assurant la desserte des départements alpins (04 et 05), leur doublement par endroits et d'une gare « ITER » qui améliorera la desserte des départements alpins, du nord des Bouches du Rhône et du Var et du sud Vaucluse.

Après avoir entendu l'exposé de son président, le conseil municipal, par 12 voix, décide d'adopter la présente motion.

Ont signé le registre les membres présents. Fait et délibéré à L'ESCALE, les jours mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire le MAIRE Richard REVEST

